

**Procès-verbal de la réunion  
du 30 JUIN 2011**

*adopté le .....*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N° 222  
(14<sup>ème</sup> séance du 8<sup>ème</sup> mandat)**





## ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour .....	3
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 24 mars 2011 .....	3
III.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2011 .....	3
	<i>Point sur l'exécution du programme (AP)</i> .....	3
IV.	Politique d'intervention du 9 <sup>ème</sup> Programme.....	5
	1. <i>Révision des modalités de mise en œuvre des contrats et autres aides</i> .....	5
	2. <i>Politique foncière de l'Agence pour la protection des zones humides</i> .....	5
V.	Préparation du 10 <sup>ème</sup> Programme .....	6
	<i>Propositions d'orientations relatives à la préparation du 10<sup>ème</sup> Programme</i> .....	6
VI.	Divers .....	9
	1. <i>Bilan de la gestion analytique 2008-2009-2010</i> .....	9
	2. <i>Adhésion de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité</i> .....	10



La séance est présidée par **M. SICHERMAN**.

**Le Président** énumère les pouvoirs donnés et constate que le *quorum* est respecté :

- M. BOULY à M. DIETMANN ;
- M. DARBOIS à M. ECKERT ;
- M. ERB à M. WENCKER ;
- M. MOLL à M. BAUER ;
- M. OULES à M. BAUER ;
- Mme PATIÈS à M. WENCKER ;
- Mme CASTELNOT à M. LIGER ;
- M. ROUSSEAU à M. MANNSCHOTT ;
- M. LEROY à M. WEHRLLEN ;
- M. VILLEMAUD à M. LIGER.

## **I. Adoption de l'ordre du jour**

*Sans observation de la part des administrateurs, l'ordre du jour est adopté.*

## **II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 24 mars 2011**

*Sans observation de la part des administrateurs, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.*

## **III. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2011**

### **Point sur l'exécution du programme (AP)**

**M. KIEFFER** présente un point relatif à l'exécution du programme d'AP pour l'exercice 2011.

### **Débat**

**M. SICHERMAN** souligne d'emblée que la question des réservations méritera d'être approfondie au cours de cette séance. Il revient ensuite sur les prévisions de trésorerie pour la fin de l'année qui semblent se situer aux alentours de 15 millions d'euros.

**M. KIEFFER** précise que les chiffres présentés sont arrêtés au 30 juin 2011. En réalité, la trésorerie s'approchera davantage des 20 millions d'euros en fonction des redevances qui seront perçues et des versements qui seront effectués au profit des maîtres d'ouvrage.

**M. RUSÉ** annonce que l'Agence a encore enregistré 3 millions d'euros de rentrées ce jour. Selon ses estimations, la trésorerie devrait connaître un pic à hauteur de 50 millions d'euros en août, comme l'année dernière. Par la suite, le versement des aides, notamment des aides au fonctionnement, va faire redescendre ce chiffre. En tenant compte de la remobilisation du prêt, la trésorerie devrait s'établir entre 25 et 30 millions d'euros en fin d'année. **M. RUSÉ** souligne qu'elle devrait correspondre, à 5 millions d'euros près, au besoin en fonds de roulement de l'Agence.

**M. MICHELET** souhaite revenir sur la réservation des tranches de contrat pour la période 2011-2015, qui apparaît supérieure au contingent d'AP pour les aides relatives à l'assainissement. Ce constat soulève selon lui trois réflexions dont l'Agence ne peut faire l'économie. En premier lieu, il souligne l'enjeu de l'équilibre financier du programme qui apparaît comme le plus évident.

En effet, il rappelle que l'ambition de l'Agence de l'eau ne repose pas sur des réservations ou des intentions, mais des paiements correspondant à des réalisations concrètes. Il met ainsi en garde contre les conséquences fâcheuses que pourrait produire, à terme, l'écart entre le nombre de demandes et le nombre de réalisations effectives s'il venait à se creuser.

Ensuite, M. MICHELET remarque que ces réservations posent la question de la transition entre le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> Programmes, dont une partie semble déjà, de facto, « gagée » par ces projections incluant des décalages de calendriers de mise en œuvre. Dans l'éventualité où elles s'avèreraient, la réactivité de l'Établissement et sa capacité à infléchir ses priorités en seraient ainsi affaiblies.

Enfin, toujours sur le plan stratégique, M. MICHELET s'attarde sur la forte demande enregistrée dans le domaine de l'assainissement, qui ne représente qu'une partie, certes importante, du programme de l'Agence. Deux manières de réagir s'offrent à elle face à cette évolution qui ne se retrouve pas dans les autres domaines. La première, que M. MICHELET ne préconise pas, consisterait à répondre tout simplement à cette forte « demande des clients », sans prendre en compte la pertinence ou le caractère prioritaire de certains projets. L'autre possibilité conduirait à agir pour rendre les autres domaines d'intervention plus attractifs, notamment par l'intermédiaire d'un système d'incitations financières plus attractif. M. MICHELET insiste, pour conclure, sur l'importance que devront revêtir ces réflexions dès l'automne prochain, lors de l'élaboration du 10<sup>ème</sup> Programme.

**M. LIGER** demande si, dans cette perspective de transition entre le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> Programmes, l'Agence a étudié ses autres lignes d'action et leur capacité d'ajustement au-delà des lignes relatives à l'assainissement.

**M. MICHELET** lui assure que c'est naturellement le cas. Il rappelle en outre que les projections présentées se fondent non pas sur des engagements, mais sur des « promesses de don ». Or, l'Agence pêche justement dans la lecture de la manière dont ces « promesses de don » se transforment en démarrages effectifs, puis en réalisations, de travaux. Par ailleurs, M. MICHELET souligne également le fait que toutes les lignes n'évoluent pas au même rythme. La ligne « agriculture » est ainsi soumise à un mécanisme annuel de programmation qui voit les projets se finaliser en été et les engagements se concrétiser à l'automne. Par conséquent, un examen à mi-parcours, au mois de juin, révélera une trompeuse apparente absence de besoins.

En résumé, M. MICHELET confirme qu'il existe des lignes sur lesquelles l'établissement souhaiterait voir augmenter les demandes. Comme il l'a développé dans le troisième point de sa réflexion précédente, l'Agence de l'eau ne peut pas se contenter de suivre la demande et de céder à une forme de « *planification constatative* », en faisant fi des priorités et des objectifs qu'elle a définis dans son programme d'intervention. Elle se doit au contraire d'infléchir la route et des propositions seront justement examinées ultérieurement lors de cette séance sur la manière d'introduire davantage de régulation et de visibilité dans ce système.

**M. BÉGUIN** exprime, d'une part, son scepticisme face à un changement de doctrine qui viserait à rendre certaines aides plus attrayantes que d'autres. Il estime que l'Agence doit offrir une stabilité au niveau des mécanismes et des dispositifs existants, plus particulièrement lorsqu'elle s'adresse à des élus et des responsables de collectivités. D'autre part, il demande si l'Agence de l'eau a tenté, malgré la difficulté de l'exercice, de poursuivre les projections relatives aux actions d'assainissement au-delà de 2015. Il émet l'hypothèse d'un seuil dans le futur à partir duquel ces lignes seraient beaucoup moins sollicitées, à mesure que les projets auront été réalisés. Dans ce cas, une réflexion sur un mécanisme dit « *d'emprunt* » pourrait permettre de dégager des moyens financiers à moyen terme et de répondre à l'engorgement à court terme.

**M. SICHERMAN** estime que le terme d'« engorgement » n'est pas le plus approprié pour décrire la situation. En réalité, la problématique provient des réservations qui ne sont pas suivies d'effet. Par ailleurs, il souligne que l'analyse de l'ampleur des besoins financiers est toujours réalisée lors de l'élaboration des programmes de mesures.

**M. MICHELET** rappelle qu'un emprunt avait été contracté pour répondre à un fort afflux de demandes en projets d'assainissement sur l'exercice 2005/2006, semblable à la tendance actuelle. Il craint, pour sa part, que le travail dans ce domaine ne soit jamais achevé et propose plutôt de réfléchir à la limite de l'accompagnement financier de l'Agence. Il illustre son propos en observant que les stations d'épuration remises à niveau dans les années 90, suite à la Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines, nécessiteront de nouvelles rénovations entre 2015 et 2020.

Face à ce système potentiellement sans fin, M. MICHELET se demande si tous les projets méritent d'être accompagnés indéfiniment dans les efforts de mise à niveau. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, comme toutes les autres Agences, a fourni de gros efforts depuis 2005, avec un certain succès, pour résorber le retard pris dans la mise en conformité ERU. Dans le même temps, M. MICHELET fait remarquer l'apparition d'une nouvelle catégorie de collectivités avec des besoins eux aussi légitimes. L'une des pistes de travail proposée est d'adapter les réponses techniques apportées par l'Agence afin d'obtenir le meilleur rapport coût/avantage possible. Pour toutes ces raisons, il estime qu'il est compliqué de se projeter au-delà de 2015. Il rappelle enfin que le programme de mesures constitue aujourd'hui une base de travail valide, qui a chiffré les efforts à fournir et défini trois leviers prioritaires pour résorber le retard : les pollutions diffuses agricoles, les substances prioritaires dans le domaine de l'eau et la restauration « physique » des milieux aquatiques.

**M. BÉGUIN** observe que les thèmes de fond soulevés par cette réflexion trouveraient mieux leur place dans le point V de l'ordre du jour, qui concerne la préparation du 10<sup>ème</sup> Programme. Par ailleurs, il estime, contrairement à M. MICHELET, qu'il est possible d'obtenir une vision complète de l'ensemble des besoins sur le territoire. Par exemple, il affirme connaître l'emplacement, les dates de création et les caractéristiques des stations d'épuration existantes sur son arrondissement de Sarrebourg. De plus, il souligne l'improbabilité de voir les collectivités s'engager tous les quinze ans dans des chantiers de cette ampleur compte tenu de leur état financier. En somme, M. BÉGUIN juge qu'une analyse plus complète des besoins n'apparaît pas si compliquée à mettre en œuvre si l'Agence y consacre les moyens humains nécessaires.

**M. SICHERMAN** propose de reprendre ce débat lors de l'examen du point V, puisqu'il concerne effectivement les leçons à retenir pour la mise en place du 10<sup>ème</sup> Programme.

#### **IV. Politique d'intervention du 9<sup>ème</sup> Programme**

##### **1. Révision des modalités de mise en œuvre des contrats et autres aides**

**M. SOUILLER** présente les modifications des modalités de mise en œuvre des contrats et des autres aides qui sont soumises à la délibération du Conseil d'administration.

##### **Débat**

En l'absence d'observations ou de questions de la part des Administrateurs, **M. SICHERMAN** leur propose de délibérer.

*La délibération n°2011/08 - « Modification de la délibération n°2009/41 relative aux dispositions communes applicables aux aides de l'Agence » - est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n°2011/09 - « Modification de la délibération n°2008/37 portant délégation de pouvoir au Directeur général de l'Agence » - est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n°2011/10 - « Modification des dispositions communes aux contrats pluriannuels d'aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour les collectivités territoriales » - est adoptée à l'unanimité.*

##### **2. Politique foncière de l'Agence pour la protection des zones humides**

**M. SOUILLER** présente les propositions relatives à la politique foncière de l'Agence de l'eau pour la protection des zones humides, en précisant qu'elles seront également soumises à l'approbation du Comité de bassin le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Par ailleurs, M. MICHELET souhaite revenir sur les éléments nouveaux apportés par le Grenelle de l'Environnement dans le domaine de la protection des zones humides. Il a d'abord fixé un objectif évident, sur lequel tout un chacun s'accorde, d'inversion de tendance forte de l'évolution négative (régression) des zones humides. Ensuite, il a également fixé des objectifs chiffrés de contribution à des actions de maîtrise foncière pour les Agences de l'eau et le Conservatoire du littoral. Enfin, pour y parvenir, il offre la possibilité aux Agences de l'eau de se porter propriétaires de terrains en matière de zones humides.

M. MICHELET indique que chaque Agence est tenue, dans ce cadre, de définir une politique foncière propre de sauvegarde des zones humides. Sur le bassin Rhin-Meuse, le grand nombre de maîtrises d'ouvrage potentielles et le souci d'ancrage dans le territoire local ont conduit l'Agence à cette position : continuer de s'appuyer sur les relais locaux (collectivités, Conservatoire du littoral, EPF) en les subventionnant et réserver son action en tant que maître d'ouvrage à des cas exceptionnels. En résumé, M. MICHELET indique que l'Agence de l'eau n'a pas vocation à devenir massivement propriétaire de zones humides, mais qu'elle pourra être amenée à se porter propriétaire de terrains en l'absence d'autres solutions, dans la mesure où la loi le permet désormais.

### **Débat**

**M. BÉGUIN** salue l'objectivité avec laquelle la situation a été présentée sur le bassin. Il souligne néanmoins que des différences peuvent exister entre la Lorraine, l'Alsace ou la Champagne-Ardenne, selon le statut et la politique des acteurs fonciers régionaux. Il attire ainsi l'attention sur le caractère aléatoire du processus de maîtrise foncière, qui repose sur des opportunités d'acquisition difficiles à anticiper. Il cite par exemple l'inauguration, le 8 juillet prochain, d'une zone humide de près de 300 hectares acquise en Moselle, que personne n'aurait pu prévoir un an à l'avance. Il insiste donc sur l'importance d'envisager cette politique sur la durée et non pas seulement sur la base d'une comptabilité annuelle.

Pour le reste, M. BÉGUIN se réjouit des propositions présentées, soulignant l'importance pour l'Agence de n'agir dans ce domaine qu'en dernier ressort. Il signale, à ce sujet, l'émergence d'un porteur foncier supplémentaire en la personne de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, avec lequel la Région Lorraine a signé une convention-cadre. Il estime donc que l'Agence de l'eau n'a effectivement pas besoin de se créer des difficultés supplémentaires en assumant la propriété, la gestion et la responsabilité de ces territoires.

**M. PELLETIER** demande s'il est possible de rappeler le rôle et le contenu des conventions signées avec l'EPFL et la SAFER de Lorraine.

**M. MICHELET** explique que le point de départ de cette réflexion est la préservation des zones humides *via* la mise en place d'une politique de maîtrise foncière, qui ne prend pas la forme d'une « *mise sous cloche* » mais d'un contrôle des conditions d'utilisation et d'évolution de ces terrains. Il rappelle que des actions existent depuis des années dans ce domaine, dont le rythme est soumis aux aléas et aux opportunités comme l'a souligné M. SOUILLER. Dans ce cadre, la coopération avec les SAFER est justement un outil primordial pour rester au courant et réagir au plus vite à ces opportunités de maîtrise foncière. L'Agence de l'eau peut ensuite s'appuyer sur divers mécanismes en collaboration avec les Conservatoires régionaux d'espaces naturels, l'Établissement Public Foncier de Lorraine, mais également le Conservatoire du littoral ou les Départements dans certains cas.

**M. BÉGUIN** confirme que la SAFER est un partenaire privilégié pour la Région Lorraine, qui s'appuie sur ses compétences à la fois dans la recherche active et dans la construction d'opportunités foncières. Il tenait cependant à souligner le fait que chaque région a ses particularismes et doute que ce niveau d'osmose et de complémentarité entre la SAFER Lorraine et tous les acteurs désireux de préserver les zones humides se retrouve en Région Alsace.

**M. SICHERMAN** propose ensuite aux administrateurs de procéder à la délibération.

*La délibération n°2011/11 - « Politique foncière de l'Agence pour la protection des zones humides » - est adoptée à l'unanimité.*

## **V. Préparation du 10<sup>ème</sup> Programme**

### **Propositions d'orientations relatives à la préparation du 10<sup>ème</sup> Programme**

**M. SOUILLER** présente les propositions d'orientations relatives à la préparation du 10<sup>ème</sup> Programme. Il précise que l'enjeu de ce Conseil d'administration est de s'accorder sur une feuille de route en interne, à partir de laquelle l'Agence pourra travailler durant l'été, et sur des vœux relatifs à l'élaboration du projet de loi de cadrage national des 10<sup>èmes</sup> Programmes, qui devrait être adopté d'ici la fin de l'année.



## Débat

**M. ECKERT** souhaite émettre plusieurs remarques pêle-mêle, en observant d'abord que la présentation de M. SOUILLER apparaît plus fidèle aux travaux de la Commission des programmes que le document écrit transmis aux membres du Conseil d'administration. Ensuite, il souhaite que l'Agence saisisse cette opportunité pour faire remonter au législateur des pistes nouvelles. Ainsi, il estime insuffisant de dire qu'il « *ne faut pas aggraver* » le déséquilibre entre les différents contributeurs aux ressources de l'Agence. Il souhaiterait que la formulation soit plus ambitieuse et vise à inverser la tendance et à corriger la répartition entre la contribution des usagers domestiques et celle des autres contributeurs de l'Agence. Il ajoute que cette question est d'autant plus urgente que ces déséquilibres s'accroissent au fil du temps.

M. ECKERT estime qu'au-delà du volume des recettes, certes très important, l'Agence doit donc aussi se pencher sur leur répartition entre les contributeurs, mais également sur leur modulation géographique. Sur ce point, il considère que la modulation actuelle fondée sur le zonage est incompréhensible et injuste, puisqu'elle taxe davantage les habitants des zones dites « *sensibles* », et doit également être urgemment revue. Il suggère notamment que les aides en matière d'assainissement devraient davantage être liées à l'efficacité des projets par rapport à leur milieu qu'à la zone dans laquelle ils sont entrepris. Prenant l'exemple de l'eau potable, il juge que la qualité des réseaux apparaît comme un critère de sélectivité pertinent. Il insiste ainsi sur une plus grande prise en compte du rendement des réseaux et affirme qu'il n'est pas logique de financer des structures dont les taux de fuite dépassent parfois les 50 %.

Poursuivant sur le sujet des recettes, M. ECKERT souhaite, vis-à-vis du projet de loi de cadrage national, une position plus audacieuse quant à la possibilité de créer un certain nombre de nouvelles redevances. Il n'imagine pas que l'Agence soit amenée à intervenir sur des domaines comme l'artificialisation des sols et le risque d'inondation sans bénéficier de nouvelles contributions en contrepartie.

Pour finir, M. ECKERT salue l'accent mis sur les contrats multi-pressions dans la présentation de M. SOUILLER. Ils apparaissent, à son sens, comme le meilleur angle pour appréhender la question de la sélectivité des dossiers en évitant de n'avoir que des regards partiels sur les questions environnementales. Il conclut son intervention en insistant sur le caractère urgent de l'ensemble des questions qu'il vient de soulever.

**M. SICHERMAN** constate en effet que les positions de M. ECKERT sont assez proches de celles contenues dans la présentation de M. SOUILLER. Toutefois, partant du principe que le Conseil d'administration délibère sur les textes, le Président souhaiterait savoir si des corrections doivent éventuellement leur être apportées. Il remarque notamment que la volonté « *d'infléchir la tendance* » face aux déséquilibres entre contributeurs y apparaît sans ambiguïtés.

**M. MICHELET** souhaite apporter une remarque méthodologique. Il concède que certaines formulations peuvent paraître perfectibles dans le rapport de présentation des propositions. Néanmoins, il attire l'attention des administrateurs sur le document annexé à la délibération relative au 10<sup>ème</sup> Programme : il contient trois vœux qui doivent contribuer à la réflexion nationale du législateur et seront également soumis à la délibération du Comité de bassin. M. MICHELET fait observer que le vœu numéro 2, relatif au dispositif des redevances, dispose clairement : « *Le Comité de bassin Rhin-Meuse considère qu'il est indispensable d'infléchir la tendance (...)* ».

**M. SICHERMAN** confirme que l'avis de ce Conseil d'administration doit porter sur les orientations relatives au 10<sup>ème</sup> Programme et ces vœux, qui devront enrichir la réflexion nationale. Une fois ces détails précisés, il demande à nouveau si des évolutions sémantiques sont nécessaires sur ces documents.

**M. ECKERT** regrette que les inconvénients du système de zonage ne transparaissent pas davantage dans les documents, bien qu'ils soient en partie évoqués à la page 104. Par ailleurs, il concède que la question de nouvelles redevances par rapport à la prise en compte « *du risque inondation aggravé par certains aménagements* » est incluse dans le deuxième vœu. Néanmoins, cette formulation contient l'idée que les interventions de l'Agence dans ce domaine sont acceptées de fait, alors qu'elles n'ont pas encore réellement fait l'objet d'un débat et d'un accord unanime.

**M. SICHERMAN** propose de reprendre chacun des éléments soulevés par M. ECKERT afin de préciser ce qui sera soumis à la délibération du Comité de bassin le 1<sup>er</sup> juillet. Concernant l'évolution des redevances entre les différents contributeurs, la formulation retenue est donc l'inversion de la tendance, contenue dans le deuxième vœu, plutôt que celle qui apparaît à la page 94 du dossier. Sur la question du zonage, le Président considère que le document appelle explicitement la Commission des programmes à se pencher sur sa refonte.

**M. SOULLER** confirme ce point en citant, à la page 104 : « *L'hypothèse de son évolution est avancée et l'étude de scénarios alternatifs plus simples et plus lisibles est donc demandée à l'Agence.* »

**M. MICHELET** revient sur la méthodologie en précisant à nouveau les deux objectifs de cette étape de préparation du 10<sup>ème</sup> Programme : contribuer aux travaux nationaux d'une part, et réfléchir aux évolutions souhaitables internes au bassin d'autre part. Sur ce deuxième plan, les services de l'Agence de l'eau doivent disposer de pistes de travail claires, validées par le Conseil d'administration et le Comité de bassin. Elles serviront à élaborer des propositions plus concrètes durant l'été, qui seront présentées à la Commission des programmes à la rentrée. Sur la question du zonage, par exemple, il est proposé de travailler sur un mécanisme de modulation des redevances plus simple et moins « *discriminant* » que le dispositif actuel. A partir de cette piste, plusieurs hypothèses pourront être étudiées, comme une suppression radicale ou progressive du zonage ou une réforme de ses modalités, puis soumises à l'avis de la Commission des programmes en septembre.

**M. SICHERMAN**, après ce recadrage sur la méthode de travail de l'Agence, revient sur le dernier point soulevé par M. ECKERT sur la prise en compte du risque d'inondation. D'une part, il remarque que la nécessité de l'accompagner de dispositions financières spécifiques apparaît bien dans les textes soumis à l'avis du Conseil d'administration. D'autre part, la pertinence et la nature même des interventions de l'Agence dans ce domaine n'y sont aucunement actées et il appartiendra à la Commission des programmes d'en discuter et d'en débattre à la rentrée.

**M. MICHELET** renvoie au vœu numéro 1 pour éclaircir cette question de l'intervention de l'Agence de l'eau dans le domaine du risque d'inondation. Il explique que le postulat actuel ne consiste pas à changer le dispositif d'aides de l'Agence pour l'élargir thématiquement. Cependant, la mise en œuvre de la directive « *inondation* » va entraîner une augmentation des demandes d'actions concourant à la réduction des risques d'inondation. Elle supposera un accroissement des efforts de l'Agence dans ce domaine où elle intervient déjà, au titre de la restauration des cours d'eau par exemple. Ainsi, M. MICHELET souligne qu'il n'est pas question, au stade actuel et sans préjuger de l'avenir, de demander aux Agences de financer des actions de protection des lieux habités. Le champ d'intervention de l'Agence de l'eau en matière de prévention des risques d'inondation n'est donc pas appelé à évoluer, sinon quantitativement.

M. MICHELET ajoute que cette analyse n'empêche toutefois pas de réfléchir à une prise en compte plus large des sources de perturbation du fonctionnement des milieux aquatiques. Il rappelle également que l'idée d'asseoir les redevances sur des critères qualitatifs nouveaux avait déjà été esquissée puis abandonnée par le passé, sans que rien n'empêche de l'étudier à nouveau. Ce débat peut d'ailleurs être transposé à la question de l'eau potable, pour laquelle il n'existe aujourd'hui aucune redevance liée à sa qualité. M. MICHELET note qu'une sur-redevance sur la non-conformité de la qualité de l'eau potable a pourtant existé dans le bassin Rhin-Meuse dans les années 1990.

**M. BÉGUIN** suggère que les vœux 1 et 2, de portée plus générale, pourraient être rassemblés en un seul texte. Il ajoute que ces vœux n'ont d'intérêt que s'ils sont rédigés et portés en parallèle dans tous les Comités de bassin. Par ailleurs, il souhaite évoquer un autre point dans les documents, dont la rédaction ne le satisfait pas du tout. Il cite, à la page 94 : « *À propos du financement de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), assuré par les Agences de l'eau, le relèvement du niveau de contribution semble justifié.* » Pour sa part, les besoins croissants de l'ONEMA le convainquent d'une fusion inévitable entre celui-ci et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sous trois ans maximum. Les Agences de l'eau apparaîtront alors parmi les seuls acteurs capables de contribuer au financement de ce futur établissement public national. M. BÉGUIN ne se satisfait donc pas de cette formulation, qu'il perçoit clairement comme une rédaction « *de commande* ».

**Mme PERRIER** rappelle, pour expliquer le relèvement de cette contribution, que l'ONEMA a également porté des actions de solidarité interbassins.

**M. MICHELET** tient à préciser que ce passage du document rend uniquement compte des propos tenus lors de la réunion organisée le 10 mars 2011 avec la Ministre de l'Écologie. En aucun cas il ne reflète l'opinion du rédacteur ou du signataire.

**M. SICHERMAN** demande aux administrateurs s'ils souhaitent apporter d'autres observations.

**M. MICHELET** indique que la présentation au Comité de bassin du 1<sup>er</sup> juillet ne reprendra pas l'ensemble des éléments évoqués. Une présentation plus sélective y sera proposée, peut-être davantage axée sur la contribution nationale. Pour ce Conseil d'administration, M. MICHELET rappelle que l'objectif est surtout de trouver un accord sur ces pistes de travail qui guideront les travaux de cet été qui alimenteront la Commission des programmes du 19 septembre prochain. Il existe en effet différents moyens pour atteindre un même résultat, d'où la nécessité de trouver un accord sur les objectifs visés.

Sur les besoins, par exemple, l'une des pistes proposées est de réfléchir à des réponses techniques moins coûteuses sans remettre en cause les objectifs du Programme de mesures. Cet angle implique notamment d'approfondir la réflexion sur les interventions inter-thématiques. De même, sur la question des ressources, une augmentation globale des recettes apparaît indispensable pour faire face aux enjeux à venir, qui pourra se traduire par une augmentation de la plupart des taux de redevance de façon modérée et différenciée.

**M. BÉGUIN** relève une contradiction avec l'idée d'inverser la tendance qui consiste à faire peser le financement de l'Agence essentiellement sur les usagers. A son sens, cette volonté implique, à tout le moins, de ne pas augmenter les redevances de ces derniers.

**M. SICHERMAN** fait observer qu'elle peut également se traduire par une augmentation moindre de leurs redevances par rapport à celles des autres contributeurs.

**M. MICHELET** tient à ce qu'aucune ambiguïté ne subsiste dans l'esprit des administrateurs sur ces éléments. Il rappelle, comme cela avait été présenté au Comité de bassin le 15 avril dernier puis à la Commission des programmes le 23 mai 2011, que la part représentée par les redevances pesant sur la facture d'eau des usagers dans le produit global des redevances de l'Agence est passée de 79 à 84 % entre 2000 et 2010. En conséquence, il considère qu'inverser la tendance signifie faire redescendre cette proportion sous les 84 %, ce qui peut être réalisé par une multitude de manières différentes.

**M. SICHERMAN** propose, suite à ces éléments d'observation, de précision et de compréhension, de procéder à la délibération.

**M. MICHELET** suggère d'amender l'article 1 du projet de délibération, qui évoque les orientations générales relatives au 10<sup>ème</sup> Programme « *telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration dans sa séance du 30 juin 2011* ». Il propose la formulation suivante : « *Les orientations générales relatives à la préparation du 10<sup>ème</sup> Programme (...) telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration et précisées dans sa séance du 30 juin 2011.* ». Il souhaite ainsi acter le fait que la portée de cette délibération ne se limite pas au rapport écrit mais également au procès-verbal de cette séance.

**M. SICHERMAN** procède ensuite au recueil de l'avis des administrateurs sur cette délibération amendée.

*La délibération n°2011/12 - « Orientations générales relatives à la préparation du 10<sup>ème</sup> Programme » - est adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

## **VI. Divers**

### **1. Bilan de la gestion analytique 2008-2009-2010**

**M. KIEFFER** présente le bilan de la gestion analytique 2008-2009-2010.

#### **Débat**

**M. GEORGE** souhaiterait obtenir des éléments comparatifs pour évaluer la situation de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse par rapport à celle des autres Agences.

**M. KIEFFER** explique que ces éléments ne sont pas encore disponibles puisque l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est la première à présenter son rapport de gestion analytique. Il indique néanmoins que la répartition entre les postes de dépenses est assez similaire entre les Agences, où le montant consacré aux aides représente plus de 50 % des dépenses totales.

**M. MICHELET** constate que cet exercice analytique a forcément des limites dans sa précision. Cependant, il tient à saluer l'intérêt de cette démarche pour suivre les évolutions et les tendances de la gestion de l'Agence, dans la mesure où les mêmes indicateurs sont utilisés année après année.

**M. KIEFFER** confirme que cet exercice sera renouvelé chaque année au mois de juin.

## **2. Adhésion de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité**

**M. MICHELET** présente la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, à laquelle il propose que l'Agence de l'Eau adhère.

### **Débat**

**M. WENCKER** relève, à la lecture des objectifs fixés par la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, que celle-ci entend notamment « *développer la solidarité nationale et internationale* » (objectif 16) et « *renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité* » (objectif 17). Il tenait à attirer l'attention sur une affaire très récente qui illustre parfaitement l'importance de ces éléments de coopération internationale.

Aux Pays-Bas, au delta du Rhin, une gigantesque digue de 3 kilomètres de long parsemée de 17 écluses protège l'intérieur des terres d'un éventuel raz-de-marée, comme le pays en a connu en 1953. Cependant, cet ouvrage apparaît aujourd'hui comme un obstacle à la protection et à la circulation des poissons migrateurs du Rhin. La décision a donc été prise de ne fermer ce dispositif qu'en cas de danger et de le laisser ouvert le reste du temps, alors qu'il n'est ouvert, aujourd'hui, que pour sa maintenance. Dans cet objectif, les Pays-Bas s'étaient engagés à réaliser des travaux à hauteur de 36 millions d'euros tandis que les pays riverains avaient déjà programmé plus de 500 millions d'euros d'investissements au bénéfice des poissons migrateurs, en amont. La consternation a donc été générale lorsque les autorités néerlandaises sont revenues sur leurs engagements à l'automne dernier, compromettant ainsi le programme de restauration des poissons migrateurs. M. WENCKER indique avoir écrit lui-même à la Ministre, demandant que tous les moyens diplomatiques soient mis en œuvre pour ramener à la raison les auteurs de cette décision. Finalement, suite à l'action de tous les acteurs concernés, les Pays-Bas ont accepté de tenir leurs engagements et d'ouvrir cet ouvrage, comme l'a confirmé le 29 juin la Commission Environnement du Parlement Néerlandais. M. WENCKER salue ce dénouement heureux en soulignant le rôle primordial qu'y ont joué la diplomatie et la coopération internationale.

**M. SICHERMAN** remercie M. WENCKER pour cette illustration éloquent et cette nouvelle réjouissante, puis propose aux membres du Conseil d'administration de procéder à la délibération.

*La délibération n°2011/13 - « Adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité » - est adoptée à l'unanimité.*

*En l'absence d'autres observations ou de questions diverses, la séance est levée.*

Le Directeur général  
de l'Agence de l'eau,

Paul MICHELET

Le Président  
du Conseil d'administration,

Jacques SICHERMAN

SITUATION DES AIDES DU 9<sup>e</sup> PROGRAMME APRES LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 30 juin 2011

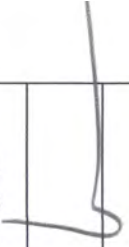





(en milliers d'euros)

L I G N E S DU PROGRAMME	MONTANT DU PRO- GRAMME	ANNEES ANTERIEURES				DECISIONS CUMULEES LEES AU 31/12/2010	DOTATIONS 2011	MODI- FICA- TIONS	DOTATIONS 2011 APRES DM1	EN COURS				C U M U L DU PROGRAMME		
		DOTA- TIONS CUMU- LEES	DECI- SIONS CUMU- LEES	ANNUL- LEES	CORRIG.					ANTE- RIEU- RES	DE LA PRES- SEANCE	AN.	CUMUL L'EX. COURS	DISPO- SIBLIS EXER- CICES EN COURS	CUMUL des DO- TATIONS	CUMUL des DE- CIS- IONS
<b>POLLUTION</b>																
11	132 000,00	76 254,69	75 529,51	270,33	75 059,18	23 000,00	14 591,38	133 291,38	14 541,29	28 661,01	-	43 302,30	90 089,08	652 627,28	537 542,02	
12	279 000,00	218 587,79	218 508,76	2 940,37	215 068,39	43 000,00	6 853,84	49 853,84	11 317,64	12 877,12	-	24 194,76	25 659,08	268 441,63	239 763,15	
13	87 000,00	61 215,79	56 609,57	1 246,43	55 423,14	15 500,00	4 577,21	20 077,21	1 570,72	11 228,88	-	12 799,60	7 277,61	81 293,00	68 222,74	
14	13 385,22	8 675,87	8 675,87	1 237,20	7 438,67	3 000,00	-	3 000,00	-	288,76	-	2 711,24	2 711,24	16 385,22	7 727,43	
15	25 800,00	16 986,48	15 173,78	38,44	15 135,34	4 300,00	15,25	4 300,00	-	598,37	-	1 055,26	-	21 286,48	16 190,60	
16	59 000,00	59 000,00	56 703,79	861,51	56 703,79	22 000,00	15,25	22 000,00	447,08	936,77	-	1 383,85	22 015,25	59 000,00	56 703,79	
17	80 000,00	44 465,06	44 434,76	861,51	44 434,76	22 000,00	3 145,08	10 445,08	447,08	936,77	-	1 383,85	9 061,23	66 480,31	44 434,76	
18	43 800,00	27 040,87	23 515,96	861,51	22 654,45	7 300,00	3 145,08	10 445,08	447,08	936,77	-	1 383,85	9 061,23	37 485,95	24 038,30	
19	3 600,00	2 400,00	1 922,00	1 922,00	1 922,00	600,00	-	600,00	-	-	-	-	600,00	3 000,00	1 922,00	
TOTAL LUTTE CONTRE LA POLLUTION	728 200,00	519 335,90	500 934,00	6 594,28	494 359,72	118 700,00	14 591,38	133 291,38	14 541,29	28 661,01	-	43 302,30	90 089,08	652 627,28	537 542,02	
<b>GESTION DES MILIEUX</b>																
21	4 200,00	9 269,32	8 215,78	1 438,23	6 777,55	4 700,00	459,58	5 159,58	28,73	82,05	-	110,78	5 048,80	14 428,90	6 888,33	
23	31 300,00	17 342,12	15 641,17	834,68	14 806,49	4 300,00	889,36	5 189,36	599,65	694,90	-	1 294,55	3 894,81	22 531,48	16 101,04	
24	56 170,00	36 375,90	29 721,15	990,35	28 731,80	10 400,00	3 521,14	13 921,14	3 510,17	4 733,16	-	8 243,33	5 677,81	50 297,04	36 975,13	
25	81 000,00	56 521,84	51 743,20	1 260,33	50 482,87	16 500,00	1 389,35	17 889,35	3 274,76	3 543,51	-	6 818,27	11 071,08	74 411,19	57 301,14	
29	1 970,00	1 157,30	684,71	13,97	670,74	300,00	-	300,00	-	33,30	-	33,30	266,70	1 457,30	704,04	
TOTAL GESTION DES MILIEUX	174 640,00	120 666,47	106 007,02	4 537,56	101 469,46	36 200,00	6 259,43	42 459,43	7 413,31	9 086,92	-	16 500,23	25 959,20	163 125,90	117 969,09	
<b>CONDUITE ET DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES</b>																
31	7 210,00	6 820,81	4 026,83	4 026,83	4 026,83	2 160,00	1 099,75	3 259,75	34,02	625,49	-	659,51	2 600,24	10 080,56	4 686,34	
32	35 260,00	23 703,07	17 548,84	39,51	17 548,84	6 045,20	2 089,03	8 134,23	147,10	854,88	-	1 001,98	7 132,25	31 837,30	18 550,82	
33	4 400,00	4 383,87	4 155,84	78,81	4 116,33	1 000,00	183,68	1 183,68	177,97	212,50	-	390,47	793,21	5 567,55	4 506,80	
34	11 050,00	5 651,49	5 109,44	78,81	5 030,63	1 367,50	100,00	1 467,50	179,94	270,38	-	450,32	1 017,18	7 118,99	5 480,95	
TOTAL GESTION DES MILIEUX	57 920,00	40 559,24	30 840,95	118,32	30 722,63	10 572,70	3 472,46	14 045,16	539,03	1 963,25	-	2 502,28	11 542,88	54 604,40	33 234,91	
41	36 260,00	19 020,15	14 097,75	14 097,75	14 097,75	4 443,80	1 162,20	4 443,80	277,38	1 129,25	-	1 406,63	3 037,17	23 463,95	15 504,38	
42	54 840,00	33 631,57	24 823,45	342,44	24 823,45	10 165,70	1 162,20	11 327,90	843,09	500,65	-	843,09	10 484,81	44 959,47	25 666,54	
43	83 890,00	56 159,22	52 225,80	52 225,80	52 225,80	14 572,60	1 162,20	14 572,60	2 417,82	7 118,04	-	9 535,86	5 036,74	70 731,82	61 761,66	
44	43 940,00	38 424,00	34 161,49	34 161,49	34 161,49	1 950,00	1 162,20	1 950,00	124,22	1 429,26	-	1 553,48	396,52	40 374,00	35 714,97	
TOTAL DEPENSES COURANTES	218 930,00	147 234,94	125 308,48	-	125 308,48	31 132,10	1 162,20	32 294,30	3 161,86	10 177,20	-	13 339,06	18 955,24	179 529,24	138 647,54	
60	29 040,00	25 868,95	25 781,56	-	25 781,56	7 760,00	-	7 760,00	-	4 494,00	-	4 494,00	3 266,00	33 628,95	30 275,56	
TOTAL GENERAL DES AIDES	1 208 730,00	853 065,50	788 972,01	11 250,16	777 621,85	204 364,80	25 485,47	229 850,27	25 655,49	54 382,38	-	80 037,87	149 812,40	1 083 515,77	857 659,72	






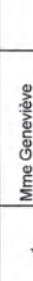






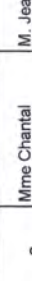
Visa du Contrôleur financier





Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'institut français des boissons de la brasserie et de la malterie, Vice-Président du Conseil d'Administration	OUI			2	M. Serge MOLL	M. Denis OULES	
M.	ERB	Robert	Usagers	Président de la FDPMA du Bas-Rhin	EXCUSÉ		M. Jean WENCKER				
M.	GEORGE	Michel	Usagers	Directeur des opérations DMC SAS	OUI						
M.	MOLL	Serge	Usagers	Chef de service RQD et QSE Papeterie DS SMITH KAYERSBERG	EXCUSÉ		M. Gilbert BAUER				
M.	NEU	Patrick	Usagers	Chef du service Environnement ARCELOR MITTAL	OUI						
M.	OULES	Denis	Usagers	Responsable des services techniques Peugeot-Citroën Automobiles	EXCUSÉ		M. Gilbert BAUER				
Mme	PATIES	Michèle	Usagers	Membre de la confédération syndicale des familles (CSF 54)	EXCUSÉ		M. Jean WENCKER				
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers	Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse	OUI						
M.	SIVRY	Patrick	Usagers	Directeur SOLVAY CARBONATE France	OUI						
M.	X	X	Usagers	0	EXCUSÉ						
M.	WENCKER	Jean	Usagers	Vice-Président régional de l'Association « Alsace Nature »	OUI			2	M. Robert ERB	Mme Michèle PATIES	





Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	CASTELNOT	Chantal	État	Secrétaire générale pour les affaires régionales de Lorraine	EXCUSÉ		M. Alain LIGER				
Mme	CHAUX-DEBRY	Geneviève	État	Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace	EXCUSÉ		M. Jean-Yves GRALL				
Mme	de LA PERSONNE	Corinne	État	Directrice interrégionale du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSÉ	Jean ABELE					
M.	GRALL	Jean-Yves	État	Directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine	EXCUSÉ	Christian MANNSCHOTT		1	Mme Geneviève CHAUX-DEBRY		
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	État	Directeur général du Port autonome de Strasbourg	OUI						
Mme	LAYBOURNE	Anne	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSÉ						
M.	LEROY	Serge	État	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine	EXCUSÉ		Mme Jacques PERREAULT				
M.	LIGER	Alain	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine	OUI			2	M. Jean-Christophe VILLEMAUD		
Mme	PERREAULT	Jacques	État	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle	EXCUSÉ	Patrick WEHRELEN		1	M. Serge LEROY		
M.	ROUX	Jean-Louis	État	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine	EXCUSÉ	Hubert MARTIN					
M.	VILLEMAUD	Jean-Christophe	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne	EXCUSÉ		M. Alain LIGER				
M.	POTIER	Fabien	Personnel	Représentant du personnel	OUI						

<b>Membres présents ou représentés</b>	<b>16</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>10</b>	<b>Total</b>	<b>26/35</b>
--	-----------	-----------------	-----------	--------------	--------------



## Réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2011 Feuille d'émargement (Autres participants et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	INGWILLER	Bernard	Autres participants et invités	Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	OUI						
Mme	BAILLY-TURCHI	Maude	Autres participants et invités	Contrôleur financier près les Agences de l'eau	EXCUSÉ	Frédéric CURAUT					
Mme	PERRIER	Véronique	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	OUI						
M.	RUSÉ	Christian	Autres participants et invités	Agent comptable	OUI						
M.	MICHELET	Paul	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	KIEFFER	Franck-Richard	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	SOULLER	Claude	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	WEINGERTNER	Patrick	Autres participants et invités	Directeur du Département planification études milieux	OUI						
M.	PIGNET	Claude	Autres participants et invités	Directeur du Département redevances	OUI						
M.	DINCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur du Département finances et logistiques	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur du Département ressources humaines	OUI						
M.	BUCHOU	Paul	Autres participants et invités	Directeur du Département des systèmes d'information	EXCUSÉ						
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef du service espaces naturels et ruraux	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mlle	PELLERIN	Bruno	Autres participants et invités	Directeur territorial "Rhin Supérieur et III"	OUI						
Mme	FRECHIN	Dominique	Autres participants et invités	Directrice du Département communication externe et documentation	OUI						
Mme	BAGUET	Aline	Autres participants et invités	Directrice territoriale "Moselle Aval et Sarre3	OUI						
Mlle	PELOUIN	Corine	Autres participants et invités	Directrice territoriale "Moselle Amont et Meuse"	OUI						
M.	MAUVIEUX	Patricia	Autres participants et invités	Directrice du Département soutien et suivi des interventions	OUI						
M.	SZACOWNY	Christian	Autres participants et invités	Délégué aux relations institutionnelles	OUI						